



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 38830

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur les récents bombardements à l'arme chimique de populations kurdes d'Irak, d'Iran et de Turquie dont se sont rendus responsables les dirigeants de Bagdad. Ce très grave événement qui a valu une mort atroce à plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants confirme la nécessité de mettre, de toute urgence, un terme au conflit Iran-Irak. Il illustre l'écrasante responsabilité des États comme la France qui fournit aux belligérants des armes permettant ces massacres, et le caractère inadmissible de la fabrication de l'arme chimique à laquelle la France se livre et dont elle défend le principe aux côtes de Washington sur la scène internationale. Les autorités françaises ne peuvent se contenter de reprouver timidement les bombardements intervenus. Leur devoir est de les condamner avec force ainsi que leur auteur et de mettre fin aux livraisons d'armes à l'Iran et à l'Irak conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. La France doit, plus généralement, agir pour parvenir au plus vite à un accord international interdisant totalement la fabrication de ces armes et cesser elle-même d'en produire. Il lui demande s'il entend agir en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38830

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1383